

Avis du Conseil scientifique COVID-19

12 octobre 2021

**FIN DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE
A LA REUNION**

Membres du Conseil scientifique associés à cet avis :

Jean-François Delfraissy, Président
Daniel Benamouzig, Sociologue
Lila Bouadma, Réanimatrice
Simon Cauchemez, Modélisateur
Franck Chauvin, Santé publique
Catherine Chirouze, Infectiologue
Angèle Consoli, Pédiopsychiatre
Pierre Louis Druais, Médecine de Ville
Arnaud Fontanet, Epidémiologiste
Marie-Aleth Grard, Milieu associatif
Olivier Guérin, Gériatre
Aymeril Hoang, Spécialiste des nouvelles technologies
Thierry Lefrançois, Vétérinaire/One Health
Bruno Lina, Virologue
Denis Malvy, Infectiologue
Yazdan Yazdanpanah, Infectiologue

Cet avis a été transmis aux autorités nationales le 12 octobre 2021 à 16H00.
Comme les autres avis du Conseil scientifique, cet avis a vocation à être rendu public.

Le Conseil scientifique COVID-19 a été saisi le 11 octobre 2021 sur la question de la fin de l'état d'urgence sanitaire à la Réunion à partir du 15 octobre 2021.

1. La situation sanitaire s'est très nettement améliorée sur ce territoire au cours des dernières semaines avec notamment le passage de la Réunion en dessous d'un taux d'incidence de 50 pour 100 000 habitants depuis le 25 septembre 2021 ainsi qu'une baisse continue depuis cette date. **Une situation sanitaire qui s'améliore régulièrement depuis plus de 8 semaines.**

Sur la période du 1^{er} au 7 octobre, le taux d'incidence est de 29.5 pour 100 000, en baisse de 19% par rapport à la semaine précédente (comparée à une incidence moyenne en France à 43.5). Cette baisse d'incidence s'observe dans toutes les classes d'âge. Le R effectif à 0.67 au 5 octobre.

Le taux de positivité à 0.8% est inférieur à la moyenne en France (1%) et un taux de dépistage à 3 550/100 000 proche de la moyenne en France à 4 300.

Les hospitalisations sont en baisse régulière avec, au 5 octobre 2021, au total 39 hospitalisations pour COVID-19 dont 9 en réanimation soit le chiffre le plus bas depuis le début de l'année (capacité de 84 lits).

Egalement, la situation sanitaire à Mayotte qui reste maîtrisée (incidence à 22 du 1^{er} au 7 octobre).

2. La Réunion, comme d'autres départements d'outre-mer, se trouve actuellement soumis au régime de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 15 novembre 2021. Les mesures de confinement et de couvre-feu y sont actuellement levées depuis le 4 octobre 2021.
3. Egalement, il faut noter **une couverture vaccinale en amélioration constante et inédite pour les DOMs. En effet, au 5 octobre 2021, 65.9% des plus de 12 ans ont un schéma vaccinal complet (69.9% une première dose)**
4. Le Conseil scientifique a donné le 29 août un avis favorable à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans les territoires d'outre-mer jusqu'au 15 novembre 2021 du fait de la situation critique et de faible niveau de vaccination à cette date. Les autorités sanitaires souhaitent avancer la sortie de l'état d'urgence sanitaire, ce qui nécessite un décret en Conseil des ministres pris après avis du Conseil scientifique COVID-19.

Le Conseil scientifique COVID-19, compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire à la Réunion en constante amélioration depuis plusieurs semaines avec un taux d'incidence inférieur à 50/100 000 habitants depuis le 25 septembre 2021, donne un avis favorable à la sortie, dès maintenant, du régime d'état d'urgence sanitaire, et un passage à régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire analogue à la métropole.